

AR Prefecture017-211704838-20241210-20241210_DEL_07-DE
Reçu le 17/12/2024

<u>SALLE DES FETES</u>	La journée (8h/18h) ou la soirée (18h30/5h) du lundi au jeudi	Le week-end	Club house
Particuliers yvéens	150,00 €	300,00 €	80,00 €
Particuliers extérieurs	250,00 €	500,00 €	150,00 €
Activités commerciales	500,00 €	1 000, 00 €	Hors sujet
Associations yvéennes et le SDIS	Gratuité sur l'ensemble 1 fois par an sous réserve : * que le siège social de l'association soit établi à Yves * qu'une assurance au titre de la responsabilité civile ait été souscrite et couvre les risques liés à la mise à disposition des biens * de conclure une convention annuelle * que le siège social de l'association soit établi à Yves * qu'une assurance au titre de la responsabilité civile ait été souscrite et couvre les risques liés à la mise à disposition des biens		
Caution dégradation	500,00 €		
Caution prestation entretien montant retenu en cas de non observation des obligations	180,00 € (en période scolaire et lors du dernier week-end avant la reprise de la cantine la prestation sera exécutée donc rendue obligatoire, pour une question d'hygiène)		
Poubelles jaunes et bleues	30€/poubelle		
Chauffage du 15/10 au 15/04	30,00 €	50,00 €	30,00 €

Fiche technique :

CAPACITE : 200 personnes dont 150 personnes assises (50 Personnes pour le Club house)

- Entrée
- Cuisine sans point chaud et sans vaisselle (interdiction de se servir du lave-vaisselle), frigo et congélateur
- Grande salle
- Vestiaires
- Terrasse
- 4 blocs sanitaires
- Parking et terrain de foot attenant